

Présentation

“Dis-moi comment tu pense le monde, je te dirai comment tu penses le droit “.

Cette formule du recteur Michel Alliot, fondateur en France de l'anthropologie du droit, illustre à la fois l'objet et l'enjeu de la formation proposée.

Son objet consiste, dans une perspective comparatiste, à penser le phénomène juridique dans sa globalité (historique, géographique, philosophique et technique), en prenant en compte la diversité culturelle et donc linguistique où il apparaît (approche ethnologique).

La formation repose sur des recherches de terrain que doivent faire les étudiants. Elles consistent à réunir les textes, les discours, mais aussi les pratiques et les logiques des acteurs du droit gouvernants, magistrats, avocats, destinataires des normes, etc.), pour ensuite les analyser.

Son enjeu est de considérer toutes les dimensions possibles de la régulation des sociétés, de mesurer l'effectivité du droit étatique et d'étudier les phénomènes d'internormativité entre le droit étatique et les autres modes de régulation.

L'anthropologie juridique invite ainsi à questionner les interprétations ethnocentriques de la juridicité afin de mieux comprendre les processus dynamiques et aléatoires d'interaction entre le droit et la société que la théorie seule ne peut saisir.

La formation demande une maîtrise des outils juridiques car l'anthropologie du droit s'intéresse aux réponses que le droit est à même d'apporter aux défis des sociétés contemporaines tels que la refondation de l'Etat et de la Justice, la place de la médiation, les politiques de développement durable, les conflits culturels et sociaux, les problèmes environnementaux.

L'enseignement se doit donc de mobiliser la recherche fondamentale et appliquée et l'interdisciplinarité.

Historiquement orienté vers l'Afrique (certains enseignements sont communs à la mention « droits africains »), le master est aussi ouvert sur d'autres aires culturelles. Un nombre croissant d'étudiants issus d'autres cultures juridiques permet de développer une anthropologie réciproque et comparative entre les différentes cultures concernées. La formation vise tout autant à autonomiser les étudiants en mettant l'accent sur leur travail individuel de terrain, qu'à les insérer dans une dynamique collective. Les échanges au sein du Master représentent ainsi une grande part de sa richesse scientifique et humaine.

Ce master, en inscrivant l'anthropologie dans un cursus juridique est unique en Europe.



Débouchés

La réflexion menée au sein du master enrichit de nombreux parcours professionnels.

La formation est susceptible de se poursuivre par une thèse pour les étudiants motivés par la recherche fondamentale dans les domaines de la justice, de l'administration territoriale ou locale, des organisations internationales et des ONG.

Sont aussi concernés ceux qui se destinent à des fonctions de direction et de médiation dans les établissements accueillant des personnels et des usagers en contexte de cultures différentes, à la fonction publique nationale (française ou étrangère) ou internationale, au journalisme juridique, à la traduction dans les institutions internationales, aux cabinets d'avocats et aux bureaux d'études et d'experts en charge d'évaluer les politiques publiques en matière de développement.

L'anthropologie du droit prépare efficacement aux épreuves de culture générale et de notes de synthèse des concours de commissaire de police et de l'Ecole Nationale de la Magistrature ; ceci car elle permet l'acquisition d'une culture juridique qui allie logique juridique (ratiolegis) et droit positif.



Contenu des enseignements

Semestre 1 :

UE n° 1

- Prérequis anthropologiques et juridiques
- Concepts et méthodes en Anthropologie du droit
- Méthodologie de la recherche I (La construction du projet)

UE n° 2

Au choix entre

- Anthropologie, pouvoir, droit
- Anthropologie, sacralité et droit

- Anthropologie des politiques juridiques. Droit de la terre et des ressources naturelles
- Langue étrangère
- Anthropologie du droit international

Semestre 2 :

UE n° 1

- Anthropologie juridique des institutions
- Analyse critique des pratiques de recherche

UE n° 2

- Méthodologie de la recherche II (accès au terrain et élaboration du mémoire)
- Langue étrangère

Le master de Droit comparé, spécialité Anthropologie du droit, est dirigé par Gilda Nicolau.

Son principal centre de recherche est le Laboratoire d'Anthropologie Juridique de Paris (LAJP), dont le directeur est Alain Rochegude.

Le secrétariat est pris en charge par Louise Villaréal.

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Centre de Recherches historiques et juridiques
LAJP - Centre Malher
9, rue Malher, 75181 Paris cedex 04 FRANCE
(métro Saint Paul, bureau 508)

Téléphone : + 33 (0)1.44.78.33.80

Courriel : lajp@univ-paris1.fr

<http://www.univ-paris1.fr>

Site de l'association des étudiants

<http://www.acaj.org>



UFR 07 - Études internationales et européennes
École doctorale de droit comparé
Laboratoire d'anthropologie
juridique de Paris

MASTER DE DROIT

MENTION DROIT COMPARE

SPECIALITE RECHERCHE :
ANTHROPOLOGIE DU DROIT